



## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire

Du vendredi 18 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-huit novembre à dix-huit heures quarante-cinq

les membres de l'association Le Lézard

se sont réunis dans le local de l'association, 4 rue Pierre Rameil à Céret (66400)

sur convocation régulière qui leur a été adressée par messagerie électronique et par voie d'affichage par l'association.

22 membres sur 151 sont présents ou représentés en début de réunion.

17 membres sont présents : Annie DAUNIS, Chantal DELEPORTE, Marie MACH, Marina VAN DER BERG, Nicole MAHOUX, Alain MORTIER, Jean PIECHON, Dominique LEMAITRE, Laurence MARSAULT, Roland MASSON, Yves CHENOT, Ghislaine GIVAUD, Marc DE GUALY, Léon DADA, Colette REY, Madeleine FINET, Marguerite DADA.

5 membres ont donné procuration : Georges ALCARAZ et Frances HOLMES à Colette REY, Marie LLOBERES à Marguerite DADA, Renée LEONARDI à Madeleine FINET, Mireille MARTIN à Yves CHENOT

Est arrivée en cours d'assemblée : Marie France BUKK à 19h10.

### Ordre du jour

- Désignation du président de séance, du scrutateur, et d'un secrétaire
- Rapport moral
- Bilan financier
- Questions diverses
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration



Ghislaine Givaud accueille les participants à l'assemblée et annonce l'ordre du jour.

## Désignation du président de séance, du scrutateur, et du secrétaire

Ghislaine Givaud se propose comme président de séance, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents représentés.

Marguerite Dada se propose comme secrétaire de séance, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents représentés.

Madeleine Finet se propose comme scrutateur, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents représentés.

## Rapport Moral

Ghislaine, présidente, présente le bilan moral.

*"Notre café culturel associatif a rouvert ses portes début novembre 2021 suite à la fermeture due au COVID. Depuis, beaucoup d'adhérents ont rejoint l'association, nous sommes 151 à ce jour.*

*Nous avons aussi un petit capital de départ pour bien redémarrer et la subvention de la Commune de Céret en juin 2022 nous a permis de payer un mois de loyer. L'association s'en sort donc plutôt bien côté financier.*

*Les ateliers de langues fonctionnent bien. Ce qui nous a aussi aidés à maintenir l'association, c'est l'augmentation du prix de participation aux ateliers (ndlr : à l'origine à 1€, la modification de la participation minimum aux ateliers a été votée en assemblée générale ordinaire le 11 octobre 2019 et portée à 2€) et la tenue de nombreuses conférences. Ces conférences font salle pleine (de 32 à 42 participants)."*

Léon DADA, vice-trésorier de l'association, ajoute que ces conférences - ouvertes à tout public - tiennent lieu de vitrine pour l'association. Et Colette REY, membre du conseil d'administration, invite toute personne ayant des sujets à partager sous forme de conférences à se faire connaître.

*"Le bouche à oreille fonctionne aussi bien pour les personnes fraîchement arrivées dans la ville qui cherchent un lieu où rencontrer d'autres personnes.*

*Les expositions mensuelles sur les murs du local nous permettent aussi de recevoir des visiteurs qui ne nous connaissaient pas auparavant.*

*Pendant l'année l'association a tissé des liens avec d'autres associations locales sous la forme de partenariats portant surtout pour le moment sur l'utilisation de notre local ou le partage d'informations événementielles : la librairie Le Cheval dans l'Arbre, la Compagnie Pas de Porte, le Club Photo de Céret, ADN Nature."*

Colette REY déplore le peu de personnes qui achètent une boisson lors des ateliers. Ces petites dépenses peuvent aider le café à vivre.

## Résolution

Le rapport moral de l'association est adopté avec 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.



## Bilan Financier

Marc DE GUALY et Léon DADA, respectivement trésorier et vice-trésorier, présentent le bilan.

Léon DADA explique le fonctionnement de la trésorerie dans l'association : les entrées et sorties sont inscrites sur un cahier, puis synthétisées chaque mois sur un autre cahier. Ensuite ces mouvements sont enregistrés sur un tableur (fichier informatique) et les rapprochements sont effectués avec les relevés bancaires. Au final très peu d'erreurs sont relevées.

La grande majorité des entrées s'effectue en espèces (quelques chèques sont reçus lors des adhésions). Des dépôts bancaires sont faits deux à trois fois par mois.

L'exercice de cette année a commencé en octobre 2021 (le café a rouvert en novembre, mais des dépenses ont dû être faites en octobre pour préparer l'ouverture) et s'est terminé fin octobre 2022, soit treize mois.

Nous avons 2002 € en début d'exercice et 1342 € en fin d'exercice. L'ensemble des dépenses s'élève à 8851 € et l'ensemble des recettes à 8190 €, soit un déficit de 660 €.

Marc DE GUALY expose ensuite en détail les divers postes de la trésorerie :

### Pour les dépenses

Les charges fixes s'élèvent à 78,5 % du total, soit 6938 € (en moyenne 578 € par mois). Elles comprennent le loyer, l'électricité, l'eau, l'assurance, les frais bancaires et l'hébergement de notre site internet.

Les achats de consommables représentent 20% des dépenses, soit 1780 €. Ils comprennent les achats de boissons et de produits pour l'entretien du local.

Les services divers représentent 1,5 % du total.

### Pour les recettes

La vente de boissons occupe 35% des recettes avec un apport de 3095 € sur l'année.

Les adhésions 26%, soit 2306 €.

La participation aux ateliers représente 25% du total, soit 2220 €.

Dans les recettes diverses (9% - 796 €) il y a les conférences et les ventes d'objets fabriqués par les animateurs.

Enfin, la subvention de la Commune de Céret (500 €) représente environ 5%.

La situation est positive mais il y a un déficit qu'il faut combler dans les deux ans pour ne pas être à court de trésorerie.

Cette année nous avons ouvert le café deux jours par semaine pendant l'été (période sans ateliers), la vente de boissons nous a rapporté 541 € en juillet et 517 € en août, ce qui nous a permis de payer les loyers.

## Résolution

Le bilan financier de l'association est adopté avec 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.



## Questions diverses

- Serait-il possible de demander une subvention plus conséquente à la Commune de Céret ?

Ghislaine GIVAUD répond que c'est une bonne idée depuis que l'association est la seule à proposer des ateliers de langues à Céret.

- Pourrait-il y avoir un atelier de langue allemande ?

Ghislaine GIVAUD explique que pour ouvrir un atelier il faut deux conditions : avoir au moins 3 personnes intéressées et un animateur. Concernant l'allemand nous ne connaissons personne qui pourrait remplir le rôle d'animateur pour le moment.

Léon DADA relate la vie de son atelier *initiation à l'harmonica* et invite toutes les personnes ayant envie de partager leur passion, quelle qu'elle soit, à proposer un atelier.

- Alain MORTIER demande si on peut proposer de nouvelles activités comme des jeux de société ?

Réponse de tous les membres du conseil d'administration : bien sûr !

Nous organisons de temps en temps, à la demande, des soirées belote. Tous les jeux sont les bienvenus.

Léon DADA propose qu'à son inscription chaque membre note sur sa fiche les activités qu'il aimerait trouver au Lézard, et ce qu'il pourrait apporter de son côté à l'association.

- Marc DE GUALY demande si l'association pourrait trouver de l'aide via le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) et ses appels à projets. Nicole MAHOUX propose que nous allions aussi voir du côté de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Colette REY demande à Alain MORTIER - qui a l'expérience des créations de projets - s'il veut se rapprocher des trésoriers pour en parler. Alain décline l'invitation par manque de temps et de moyens de locomotion.

- Pourquoi ne pas trouver un local avec un loyer moins élevé ?

Ghislaine GIVAUD explique que les loyers à Céret sont très élevés, surtout si on veut rester dans le centre vivant de la ville où il y a du passage les samedis matins lors du marché hebdomadaire.

- De quelles communes viennent les membres de l'association ?

La plupart des adhérents vivent à Céret, un tiers vient dans les villages alentours. Marguerite DADA ajoute que ces informations sont approximatives car non répertoriées (mais qu'elle peut le faire si besoin). Par contre la moyenne d'âge des membres de l'association est répertoriée, celle-ci est actuellement de 65 ans.



## Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration actuel, composé de sept membres, devant être renouvelé à hauteur d'un tiers, les deux membres démissionnaires sont : Ghislaine GIVAUD et Marie PAIMPEC.

Ghislaine GIVAUD, présidente actuelle, ne se représente pas car elle va prochainement déménager hors de la région.

Marie PAIMPEC se représente.

Malgré les appels à candidature, aucun autre membre de l'association ne souhaite participer au conseil d'administration.

La réintégration de Marie PAIMPEC au sein du conseil d'administration est votée à main levée. Elle est élue à l'unanimité. Le conseil d'administration est donc composé de six membres (par ordre alphabétique) :

Léon DADA  
Marguerite DADA  
Marc DE GUALY

Madeleine FINET  
Marie PAIMPEC  
Colette REY

Il se réunira le jeudi 24 novembre pour élire le bureau.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance à 19h55.

### La Présidente

Ghislaine Givaud

### La Secrétaire

Marguerite Dada

### Le Scrutateur

Madeleine Finet